

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 3

Artikel: Pierro Tatipotze : la boutique
Autor: Favrat, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suivant l'intensité du feu. Cette disposition, appliquée aux énormes chaudières de l'exposition, a parfaitement réussi. N'oublions pas d'indiquer ici que la buanderie de Lausanne était parvenue, depuis quelque temps, au même résultat par un moyen analogue : en laissant entr'ouverte la porte du foyer, on arrivait à faire disparaître toutes traces de fumée, sauf au moment où l'on commençait le feu.

Le principe des machines à vapeur n'a pas subi, depuis Watt, leur véritable inventeur, de modifications sérieuses. Un grand nombre de perfectionnements de détail ont, par contre, contribué à rendre leur emploi plus économique et plus général. L'application de la détente à toutes les machines a permis d'utiliser plus complètement l'action de la vapeur. La substitution, à peu près complète, des machines horizontales aux machines verticales a fait supprimer un grand nombre de pièces très-lourdes, exigeant beaucoup d'espace, et permet ainsi d'installer une machine à vapeur dans un emplacement plus restreint. Un grand nombre de machines horizontales de 50 à 80 chevaux, qui fonctionnaient à l'exposition, ont montré que les difficultés que présentait l'installation du condenseur sont maintenant vaincues.

Les machines à cylindre oscillant, qui ont joui pendant longtemps d'une certaine vogue dans l'industrie, sont aujourd'hui exclusivement employées pour les bateaux à roues; elles ont, dans ce cas, l'avantage d'occuper peu de place en hauteur; les machines des bateaux à vapeur de notre lac, construites par la maison Escher, Wyss et C^e., de Zurich, appartiennent à ce système. Une machine de 4000 chevaux était représentée à Londres par un modèle de grandeur réduite et par quelques-unes de ses pièces principales.

Les locomotives ont subi, depuis quelques années, de nombreuses modifications. La construction des chemins de fer à fortes pentes et à courbes de petits rayons, a entraîné l'emploi de locomotives très-lourdes et de peu de longueur. En comparant, par exemple, les locomotives de la ligne de Fribourg à celles des lignes de l'Ouest, on est frappé de la faible longueur des premières par rapport à celles-ci et de leur plus grande largeur. L'approvisionnement d'eau, au lieu de se trouver dans le tender, est logé autour du corps de la chaudière; il en résulte que le poids de la machine, au lieu d'être supporté par 5 ou 6 paires de roues, est concentré sur 3 paires; la pression sur chacune d'elles est conséquemment augmentée, et avec elle, l'adhérence des roues sur les rails.

Une innovation assez curieuse a été apportée, en Angleterre, à la construction des locomotives à grande vitesse; un appareil d'aspiration, placé sur le tender, permet de renouveler la provision d'eau pendant la marche du train. A cet effet, un réservoir d'eau d'environ 400 mètres de longueur est placé entre les rails, en un certain point de la ligne; la vitesse du train, qui est en

moyenne de 20 à 25 lieues à l'heure, se ralentit dans le voisinage du réservoir, à 8 lieues à l'heure, le tender s'approvisionne d'eau et le train peut ainsi parcourir une distance de 46 lieues en deux heures 25 minutes, sans aucun arrêt.

On a pu constater, à l'exposition de Londres, quelle extension considérable a pris l'emploi des machines locomobiles depuis une dizaine d'années. C'est surtout en Angleterre, le pays des grandes fermes et des grandes exploitations agricoles, que ces machines rendent de grands services; elles remplacent les chevaux et les bœufs pour le travail des machines à battre le grain, des faucheuses, des charrues, etc. Le morcellement du terrain dans notre pays ne permet pas, sans doute, un emploi si général de la vapeur; mais, ce que ne peut entreprendre chaque individu, l'association peut le faire avec succès, comme le prouve l'expérience faite dans les grandes entreprises industrielles de notre siècle.

S. CUÉNOUD.

PIERRO TATIPOTZE.

II

La boutique.

D'à premi tot alla prau bin: noutron Pierro veindâi de la règuelisse, dei rolets dé tabac, de la cassonarda, de la farna bliantze, dau tabac à nicliâ, dau sucro, dau café, dei remèssé et dau savon; remèssivé la boutique et poutzivé lé balancé. Et pu la villie fasâi dau bon café, de la soup' aux fidés, et quòqué iadzo dau matafan; l'étaï bin ou bocon retreinsa, et verivé bin sé courtze dévan que de lé bailli, mà tot parâi lei cosâi prau à medzi. Tot cein étâi bô et bon, et noutron corps. avoué sé gadzo, arâi pu sé gardâ quòqué courtze; mà falliâi se retapâ on bocon. Peinsâ vâi, à Losena, su la Palud! Jô cerivé sé solas, frottavé sa milânna et sé fasâi la raie. Lò dzénau étâi bin on bocon marquâ à sé tzaussés, mà s'ein fe à fère dei nàuvé, dé biau drap gris; et pè la mîm' occasion sé veti dé drap bliu po les demeindze. Mà n'é pas lo tot, po allâ dansi pè la Salla la demeindze la vépra, quand la villie lo laissivé allâ, n'é-tâi pas question dé tزمise su la tâila, et lei fallie dei ballé tزمisé avoué dei botons dé nacre et dei pllis dévant, na pas clia gròcha tâila grise avoué dei crotzets et dei maillettés. Et pu fallie dei galés solàs, et adi quò-

une émotion trop vive pour être contenue. Tout à coup des sanglots qu'elle ne peut retenir font relever la tête à l'oncle Samuel qui méditait profondément sur le contenu de la lettre.

— Ah ça, qu'as-tu à pleurer à présent?

— Pardon, mon parrain, je pensais à ma pauvre mère.

— Hum! ta pauvre mère, ce n'est pas ma faute si elle était pauvre; quant à être ton parrain, c'est vrai, je le suis, mais ce n'est pas une raison pour vous tomber ainsi sur les bras sans seulement vous dire gare. C'est assez commode, on écrit une lettre longue comme un sermon à un malheureux parrain qui toute sa vie a tiré le diable par la queue, on le charge de ses dernières volontés comme si on avait de bonnes terres au soleil, puis on meurt tranquillement. Voilà.

La jeune fille essuya ses larmes, une vive rougeur envahit ses joues, elle répartit avec vivacité: Je ne viens point vous demander l'aumône, mon parrain; ma mère en mourant m'a recommandé de me rendre auprès de vous pour vous demander conseil et pour obtenir une place ou de l'ouvrage par votre entremise, puisque, a-t-elle ajouté, il n'est pas convenable pour une jeune fille de se présenter seule. Ah! je vois bien que je n'ai plus personne sur la

terre, continua-t-elle, et les larmes recommencèrent de plus belle.

— Allons, ne vas-tu pas recommencer, petite *piorne*, mais aussi ta mère commence par dire qu'elle ne veut pas que tu serves dans une auberge, comme s'il y avait du déshonneur à cela. — A-t-elle cru que je pourrais te garder pour t'encadrer comme une image?

— Oh! mon parrain, je sais coudre, laver, repasser, travailler au jardin et à la vigne. Seulement, je ne voudrais pas servir du vin dans un établissement public, parce que ma mère m'a dit souvent que ce n'était pas la place d'une jeune fille, mais, pour le travail et la peine, je ne les crains pas, au moins.

— Hé bien! soit, nous verrons ce qu'on pourra faire, en attendant, viens vers Suzanne, à la cuisine, tu dois avoir faim, et c'est le moment de souper; cela fait, tu iras te reposer jusqu'à demain, car je suis sûr que tu en as bon besoin.

Marguerite le suivit à moitié rassurée par les paroles presque bienveillantes de l'oncle Samuel. — Quant à ce dernier, il venait de ressentir, pour la première fois de sa vie, un sentiment d'intérêt et de compassion. (La suite au prochain numéro.)

qué batze po bâire on verro et menâ bâire lé grachausé. Avoué tot cein lé gadzo felâvant, felâvant, que lo père bramâvé et la mère assebin; mâ noutron corps savâi tant bin sé reveri que l'avâi adi réson: pouâvé pas portâ sa milânnâ su la Palud, que lé dzein vos vouâitan; falliâi çosse, falliâi cein, que seyo bin pou! Lé z'âmis dé Frâidevela, câ l'étâi dau pais dei tchoux, sé desan dinse: N'é pas l'eimbarras, fâ bin lo monsu, Pierro à Djanmâ; coumeincé dza à fère lo fignolet et à parlâ français. Et pu fommé dei cigalés et sé met dé la pom-marda. Eh! mon Dieu que tî biau! que lei desâi sa mère quand l'arrevâvé avoué sa balla vetire nauva; câ se la mère bramavé on bocon, pouâvé pas sé teni dé trovâ biau son valet: lo bon san! l'étâi lo sin dé valet assebin.

Ouna demeindze que lo valet étâi arrevâ, et que lo père se trovavé pè lo Beneinté, po vouâiti dau bou que la Vela volliâi misâ, la mère ne fut pas mau ébahia d'oure son Pierro que ne se plliésâi pequa tzi sa villie dé la Palud: la villie bordenâvé adi, l'étâi 'na villie résse que trovâve pertot à dere; ne volliâvé pequa lei lèssi sé demeindzé, et ne sé quîè.

— Mâ quieinna biaîne! Té dio que té dio que té faut lei restâ. L'an que vint té baillera mé, et pu sé fâ villie; quesâ-t-on bin pou? quand ie vindra à s'en allâ, porrâi bin té bailli ôquié; diant que l'a dau bin, veingt-mille étius: té dio que té faut lei restâ.

— Diabe lo pas que lei resto! l'é adi à mé rônna.

La vretâ, la vâitzé. Lo Pierro l'étâi on bocon coumeint lè baromètres, pouâvé pas sé corbâ; po tot dere, l'étâi on bocon tzerropa. Et pu lo fin dé l'affère, fréquantâvé onna fellie dé pè l'Hâlla, onna balla gaupa à cein que desan, et l'avâi prau fan dé la mariâ, et dé re-preindre la pinta que tegnâi lo père dé ellia fellie.

L'ara dou mille étius pique-nique dein son fourdâ, so desâi à sa mère.

— Qu'ein sâ tou?

— Quand ie t'otio, la fellie mé l'a de; que son père lo lei avâi de et que l'arâi petître mé.

— Vai?

— Oï ma fâi!

Et quand lo Pierro fut ravau à Losena, et que lo père fut reveniu dau Beneinté, la mère lei dese dinse: Te ne sâ pas.

— Quié?

— Lo Pierro que se vau maria.

— Kâise-té!

— A cein que m'a de.

— Ne lei a ne çosse ne cein, faut que resté tzi sa villie, et que sé metté dé coté tant que l'ossé po la noça. Diabe lo courtze que lei baillo!

— La fellie ara dou mille étius, à cein que le dit li-mîma.

— Vai?

— Du que té lo dio!

— Et qu'è-t-e cein po dei dzein?

— Lo père a on cabaret pè l'Hâlla; mâ, so dit lo

Pierro, n'a pas dé la santé, et remettrâi tot son trafic à son biau-fe.

— Oï, ma n'a pas veingt ans, noutron Pierro, è-te on âdzo po sé maria?

— Ma fâi na! Mâ se lo père lo vâu et la fellie assebin, et que lei ôssé dou mille étius?

— Lé prau veré. Avoué dou mille étius pouant veri, pouant niâ les dous bets.

— Foudrâi prau lei allâ vère.

(La suite au prochain numéro).

L. FAVRAT.

L'Institut de Musique de Lausanne.

Au commencement de l'automne de 1860, un Comité provisoire se formait à Lausanne, dans le but de travailler à la création, dans cette ville, d'un institut musical « destiné à donner à la jeunesse d'abord, puis successivement à la masse de la population, un goût relevé, à offrir une récréation préférable à d'autres moins innocentes ou moins utiles, à mettre l'instruction musicale à la portée de chacun, et en particulier des personnes qui se vouent à l'enseignement, soit qu'elles fassent de la musique une spécialité, soit qu'elles embrassent la carrière de l'éducation en général, pour devenir instituteurs publics ou particuliers, régents ou même pasteurs. » Cette idée trouva dans le public de nombreuses adhésions; des actions furent émises, et en très-peu de temps, elles produisirent au delà de la somme de 5000 francs nécessaire au début de l'œuvre projetée. Une année après, c'est-à-dire au commencement de 1861, l'institut de musique fut fondé et ses statuts approuvés par le gouvernement.

Cet établissement s'ouvrit le 15 avril avec 52 élèves; il en compte aujourd'hui 75, nombre auquel le local actuel suffit à peine. Les actions, de 5 fr. chacune, donnent le droit d'assister aux leçons d'ensemble, de visiter l'établissement à certaines heures, et de prendre part aux discussions et votations dans les séances annuelles des actionnaires. On constate avec plaisir que cette institution, qui se perfectionne chaque jour davantage, marche avec succès vers le but qu'elle s'est proposé¹. Ce sont principalement les personnes peu aisées, les élèves des écoles normales et les jeunes gens et demoiselles qui se vouent à l'enseignement, qui y trouvent à des prix accessibles à leur portée, la facilité de se perfectionner dans la musique, sous la direction des meilleurs professeurs de la ville.

L. M.

On nous annonce pour dimanche une soirée dramatique et musicale donnée par M. Gerber, avec le concours d'amateurs de Lausanne. Nous ne saurions trop engager le public à profiter de ces récréations de bon goût, et à encourager les talents de ceux qui nous les procurent.

Petite correspondance.

M. J. de S., à Rougemont. — Vos vers sont charmants, mais nos colonnes sont petites; — à bientôt.

M. Jules B., à Lausanne. — Nous profiterons de vos conseils; le début est difficile; — patience.

M. M., à Rolle. — Nous avons reçu votre envoi; merci. Nous aurons soin d'expédier; il y en a tant qui reviennent!... il faut bien que d'autres partent.

M. L., à Givrins. — Donnez-nous le temps de lire ces pages qui contiennent de petits trésors. — Merci, mille fois.

Pour la rédaction: H. RENOU. L. MONNET.

¹ Le Comité a reçu de tous côtés des témoignages d'encouragement; plusieurs instruments ont été donnés à l'institut, entr'autres un excellent violon confectionné et offert par M. Pupunat, luthier.